

DEPARTEMENT de L'ISERE
Direction Départementale de l'Agriculture - Service R.T.
Direction Départementale de l'Équipement - G.L.P./R.S.

VU,
Le Commissaire Enquêteur

RISQUES NATURELS

commune de **MONESTIER-DE-CLERMONT**

Vu pour être annexé à mon
arrêté en date de ce jour.
Grenoble, le 15 DEC. 1983

N° INSEE 242

LEGENDE

INONDATION

1₁ Zone submersible de fond de vallée - Construction interdite

1₂ Zone inondable par débordement rapide - Construction interdite

2 Zone moules argiles - Construction autorisée sous conditions

CRUES TORRENTIELLES

3 Zones de densification des forêts - Construction interdite (sauf conditions particulières)

4 Zones d'instabilité du lit - Construction interdite

GLISSEMENTS de TERRAINS

5₁ Glissements importants - Construction interdite

5₂ Glissements de faible ampleur - Construction autorisée sous conditions

AVANCHES-ÉBOULEMENTS

6₁ Zones d'impérillement - Construction interdite

6₂ Zones de moindre risque - Construction autorisée sous conditions

EFFONDEMENTS

7 Zones d'effondrements - Construction interdite

NOTA : Les constructions ne peuvent être autorisées sans conditions, sauf le cas.

Geologue: **Lebaron BESSON**
Dessinateur: **Paul SAINTE-SUBPICE**

Échelle: 1/10000

